

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 mars 2017

**OBJET :**  
**Création de jardins familiaux  
des Basses Ruelles**

**Rapporteur : M. VOGIN**  
**Délibération n° 14**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

La ville d'Essey-lès-Nancy est propriétaire d'un terrain d'une superficie estimée à 1017 m<sup>2</sup>, situé rue des Basses Ruelles et cadastré AV 948.

Ce terrain est susceptible d'être divisé en parcelles d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> chacune, destinées à la création de jardins familiaux.

La création de jardins familiaux sur ce site offrira la possibilité à des personnes qui ne disposent pas d'un jardin, de cultiver et d'entretenir une parcelle de terrain à des fins personnelles, à l'exclusion de toute finalité commerciale.

Cette démarche s'inscrira pleinement dans l'action engagée par la municipalité pour promouvoir la santé et le respect de l'environnement.

Pour ce faire, la commune a sollicité l'association « Jardinot » pour lui confier la gestion de ces jardins familiaux dans le cadre d'une convention annexée à la présente, et a préalablement adhéré à l'association par délibération du 17 octobre 2016.

En contrepartie de cette mise à disposition d'une parcelle cultivable, les jardiniers seront tenus d'adhérer à l'association « Jardinot » et de respecter un certain nombre d'obligations reprises dans un règlement intérieur ci-annexé.

## **PROPOSITIONS**

Vu l'avis de la Commission « Environnement – Déplacements – Transition énergétique » en date du 23 février 2017, il est proposé au Conseil Municipal de :

- accepter la création de jardins familiaux des Basses Ruelles sur le site précité,
- approuver les termes de la convention de gestion des jardins familiaux avec l'association « Jardinot »,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion des jardins familiaux avec l'association « Jardinot »,
- adopter le règlement intérieur des jardins familiaux ci-joint,
- accepter le versement d'une subvention de fonctionnement pour une participation annuelle à la gestion, aux menues charges, aux menues réparations et l'eau, sur la base de 5 € par lot attribué d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> pour l'année 2017,
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 23 Mars 2017.

**Pour Extrait**



**Michel BREUILLE,  
Maire**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017**

tenu sous la présidence de  
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	10 mars 2017
- Convocation distribuée le :	10 mars 2017
- Affichage du compte-rendu le :	24 mars 2017
- Affichage du procès-verbal le :	19 mai 2017

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PROVIN, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS**

- M. DI TOMMASO à MME LEDROIT
- M. RIFF à MME MATHIEU

**EXCUSEE**

- MME LANZI

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME POYDENOT

**Pour extrait**



**Michel BREUILLE,  
Maire**